

## INTRODUCTION

Dans la Bible, et précisément dans l'Ancien Testament, nous avons la présence des certaines figures importantes chargées de porter la révélation divine auprès des humains. Nous les appelons ainsi « *les Prophètes* ». Ils sont appelés à parler au nom de Dieu. Leur mission part surtout de la saisie d'une situation concrète liée au salut en impliquant une sorte de prévision par rapport au futur. Ils sont donc les interprètes du temps présent en perspective avec l'avenir. En se focalisant sur les livres prophétiques tels que décrits dans la Bible, l'on peut considérer le prophète comme un individu choisi par Dieu, souvent contre sa volonté, pour révéler les intentions et les plans de Dieu au peuple. Dieu a l'entière initiative. Et le caractère du message a toujours été très variable. Certains prophètes insistent sur le culte, d'autres sur la morale, d'autres encore sur l'aspect missionnaire de la vie religieuse.

Dans leur travail prophétique, certains d'entre eux (Prophètes) ont eu à connaître plusieurs obstacles, voire des persécutions. Cela se justifie du fait que leurs messages ont parfois été incompris compte tenu des réalités de l'époque. C'est dans ce sens que notre cours portant sur les « *Prophètes* » veut nous conduire à la compréhension de leurs vies et leurs textes dans l'Ancienne Alliance. Mais avant d'y arriver, certaines analyses s'avèrent importantes.

Dans cette logique, ce présent travail se veut être une analyse du livre d'un des grands prophètes de la Bible, en l'occurrence Ezéchiel. Pour bien circonscrire notre travail et éviter une globalité sans issue, nous nous limiterons ici à l'analyse du dix-huitième chapitre du livre dudit prophète. Ainsi, notre sujet se présente de la manière suivante : « *La notion de la responsabilité personnelle. Une analyse d'Ez. 18, 1-20* » Nous allons utiliser comme support le texte de la Traduction Œcuménique de la Bible.

Pour mener à bon port notre travail, nous allons l'aborder en trois points essentiels. Le premier point se focalisera sur quelques considérations générales sur le prophète Ezéchiel et son livre. Dans le deuxième point, nous livrerons un aperçu sur la théorie de la responsabilité collective. Et dans le dernier point, nous traiterons de la notion de la responsabilité personnelle ou individuelle. Nous terminerons notre travail avec une ouverture de la perspective pastorale de notre sujet.

## 1. QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LE PROPHETE ET SON LIVRE

Ezéchiël, dont le nom signifie « *Dieu fortifié* », fut le fils d'un sacrificateur (prêtre) nommé Buzi (Ez. 1, 3). Sa vie antérieure demeure inconnue. De la manière dont il parle du temple et généralement de sa connaissance de la vie sacerdotale, « on peut conclure qu'il avait exercé à Jérusalem, pendant un certain temps, les fonctions sacrées. »<sup>1</sup> Il appartient ainsi au clergé de Jérusalem. Il a été appelé au ministère prophétique. D'après le chap. 29, 17, qui rapporte la date la plus tardive d'un de ses discours prononcé la vingt-septième année de la captivité, « nous devons attribuer à son ministère une durée de vingt-deux ans au moins. »<sup>2</sup> Mais le tout porte à croire que « son ministère se situe en effet avant et après la chute de Jérusalem survenue en 587. On peut situer de façon précise son ministère entre les années 593 et 571. »<sup>3</sup> Certaines hypothèses estiment qu'il fut déporté avec beaucoup de ses compatriotes mais on ne pense pas aujourd'hui, suivant d'ailleurs une très vieille tradition, qu'il avait prophétisé en Juda avant son exil. Sa mort n'est pas racontée.

De manière claire, Ezéchiël nous apparaît dans le livre qui porte son nom comme « un homme conversant peu avec le monde et vivant à part, ruminant et travaillant ses idées dans le silence de la retraite. »<sup>4</sup> Il paraît également comme le fondateur de la première synagogue, comme imbu d'une haute idée du ministère ecclésiastique.

Quelle a été sa tâche comme prophète ?

Etrangers au milieu d'une grande nation idolâtre sans culte et sans lien religieux avec le centre de la vie d'Israël, les exilés étaient exposés à perdre rapidement la connaissance vivante du Vrai Dieu et de ce fait la perte d'un retour à Jérusalem. C'est dans ce contexte que Dieu suscita, en plein exil, la mission du prophète Ezéchiël. Il avait le devoir de « faire entendre aux exilés de nombreuses prédictions, d'une étonnante précision de détail et d'une forme symbolique très riche, en harmonie avec le milieu où ils vivent, et décrire enfin, dans le tableau du nouveau temple, la perfection sublime des derniers temps. »<sup>5</sup> Il montre également que « tout dans cette catastrophe est à la charge du peuple rebelle, et que rien ne peut être imputé à l'impuissance ou à l'infidélité de Dieu lui-même. »<sup>6</sup>

Mais plus tard, il va souligner l'aspect d'un nouvel espoir du triomphe d'Israël et de la restauration de la Jérusalem nouvelle. En effet, dans le désastre de l'exil, il essaie d'affirmer la fidélité divine de réorganiser, de rebâtir Israël. Il est sûr de la résurrection future du peuple de Dieu, car il en a eu la vision symbolique.

Concernant le caractère du livre, plusieurs auteurs ont pu remarquer qu'il s'agit de « la puissance illimitée de l'action divine. »<sup>7</sup> Le peuple est invité à reconnaître Dieu comme

<sup>1</sup> Introduction au livre d'Ezéchiël, dans BIBLE ANNOTEÉ. Ezéchiël et Daniel. Par une Société de théologiens et de pasteurs, sous la direction de Frédéric GODET, Suisse, Ed. Emmaüs, 1981, p. 2.

<sup>2</sup> *Ib.*

<sup>3</sup> J-M. ASURMENDI, « Le prophète Ezéchiël », dans *Cahiers Evangile* 38 (novembre 1981), p. 6.

<sup>4</sup> J. STEINMANN, *Ezéchiël et les débuts de l'exil*, Paris, Cerf, 1953, p. 9-10.

<sup>5</sup> Introduction au livre d'Ezéchiël, dans BIBLE ANNOTEÉ, p. 3.

<sup>6</sup> *Ib.*, p. 4.

<sup>7</sup> *Ib.*, p. 6.

Puissant en acceptant également le jugement mérité qu'il lui fait subir. La puissance de Dieu n'a pas de frontières.

## 2. BREF APPERCU DE LA THEORIE DE LA RESPONSABILITE COLLECTIVE

La grande question ici est de connaître le fondement de l'affirmation suivante : « *Les pères ont mangé du raisin vert et les dents des fils ont été agacées.* » (Ez. 18, 2).

Généralement, le raisin vert présente un goût d'aigreur. Et lorsqu'on le mange, il produit une sensation d'irritation, une saveur un peu acide sur les dents. Quelle est sa signification dans ce contexte ? Sur le plan praxéologique et de l'imputabilité des faits, l'expression renvoie à la répercussion des conséquences des faits sur la personne qui ne les a pas commis. Autrement dit, les pères pèchent, les enfants pâtissent. *D'où est venue cette conception dans le chef du peuple de Dieu ?* Un regard vers le passé s'avère important.

En effet, durant le temps de Moïse, la vie était marquée par la conception de la rétribution des actes dont les châtements pouvaient s'étendre de générations en générations. Ce fut la vieille tradition qui ne connaît dans l'homme que la réalité collective : « l'individu participe à la culpabilité comme aux mérites de ses compatriotes. Il dépend même de ses ancêtres, puisque Yahvé punit les péchés des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième génération. »<sup>8</sup> Nous trouvons cette conception dans la Loi que Moïse a donné au peuple : « *...car c'est moi le Seigneur, ton Dieu, un Dieu jaloux, poursuivant la faute des pères chez les fils sur trois et quatre générations, s'ils me haïssent, mais poursuivant sa fidélité à des milliers de générations si elles m'aiment et gardent mes commandements.* » (Ex. 20, 5-6) Et cette vision fut renchérie encore dans le livre de Lévitiques : « *Ceux d'entre vous qui subsisteront dépériront à cause de leur faute, dans les pays de vos ennemis ; mais également, c'est à cause des fautes de leurs pères, en plus de leurs, qu'ils dépériront.* » (Lv. 26, 39) Et nous retrouvons la même vision des choses dans le livre de Nombres : « *Vos fils seront bergers dans le désert pendant quarante ans ; ils porteront la peine de vos infidélités jusqu'à ce que vos cadavres soient tous étendus dans ce désert.* » (Nb. 14, 33) Et bien avant Moïse, Abraham eut à vivre la même situation dans sa conversation avec Dieu avant la destruction de Sodome et Gomorrhe (Gn. 18, 22-32).

A voir de près, cette conception est calquée sur « le droit de l'Israël nomade, où par une véritable loi d'airain l'acte coupable d'un individu engage son groupe et notamment sa descendance. »<sup>9</sup> Il s'agissait de saisir le rapport de l'individu à la communauté et de la communauté à l'individu. D'où la notion de la personnalité corporative qui s'étend à tous les aspects de la vie du groupe. Elle s'étend aussi bien au passé qu'à l'avenir : « l'ancêtre porte en lui tous les descendants futurs. La communauté est ressentie comme un tout physique. »<sup>10</sup> C'est ainsi, comme souligné ci-haut, l'influence du Père sur ses descendants, en bien comme en mal, est aussi très bien attestée.

<sup>8</sup> P. AUVRAY, *Ezéchiël*, Paris, Cerf, 1947, p. 42.

<sup>9</sup> A. GELIN, *Les idées maîtresses de l'Ancien Testament*, Paris, Cerf, 1966, p. 85.

<sup>10</sup> J-M. ASURMENDI, *Le prophète Ezéchiël*, dans O.c., p. 39.

Illustrons ce propos par des exemples concrets. Dans le désert, la révolte de quelques Lévites et Rubenites contre Moïse amena non seulement leur mort, mais celle de leurs familles dans un séisme opéré par Yahvé (Nb. 16, 32) ; le meurtre qu'a commis Joab sur Abner doit être funeste à tous ses descendants comme le voulait la malédiction formulée par David comme appel à la justice (2 S. 3, 9) ; David lui-même a commis une faute d'orgueil en ordonnant un recensement et c'est tout le peuple qui est châtié par une famine terrible (2 S. 24) ; dans le livre de Josué, Achan a violé une loi importante de la guerre sainte et la défaite de l'armée s'ensuit, et cela se répercuta sur le coupable et ses enfants (Jos. 7, 1-5 ; 24-26)

Ces faits montrent la pratique de la vieille croyance à la solidarité du groupe, familial, tribal ou national. L'on comprend alors qu'il était normal que « l'individu souffre pour le groupe et le groupe soit atteint par les fautes de ses chefs. »<sup>11</sup> L'individu dépendait de la collectivité et la collectivité avait de l'influence sur l'individu en termes de l'imputabilité des faits. Et la même logique s'explique dans le lien entre les pères et les fils, ces derniers étant obligés à subir les fautes de leurs ascendants.

Le principe des sanctions collectives fut cependant attaqué par certaines figures prophétiques parce qu'il n'arrivait pas à rendre compte des faits de manière évidente. Car il y a des justes qui ont eu à faire des différences avec leurs groupes ou ascendances, et des méchants qui ont eu à subir les châtiments proportionnels à leurs fautes.

L'un des prophètes qui a combattu ce principe de la responsabilité collective fut le prophète Ezéchiel. Dans le dix-huitième chapitre du livre qui porte son nom, il parle de la responsabilité personnelle ou individuelle. De quoi s'agit-il ?

### **3. LA RESPONSABILITE PERSONNELLE : DEPASSEMENT DE LA LOI MOSAÏQUE DANS Ez. 18, 1-20**

Contrairement à l'ancienne conception de la responsabilité collective, Ezéchiel va s'efforcer de briser la rigidité des vieux textes. Par lui, la pédagogie divine va faire un nouveau pas. Face à ses interlocuteurs qui estimaient que leur souffrance était une conséquence des fautes de leurs pères, Ezéchiel fait « une condamnation accrue de l'idolâtrie et l'assurance nouvelle que Yahvé ne punirait pas indifféremment les coupables et les innocents. »<sup>12</sup> Il développe ce principe : « *Yahvé ne donne pas la vie en gros, il la transmet à chacun individuellement ; il juge donc chacun isolément et se refuse à appliquer des sanctions collectives.* »<sup>13</sup>

Ainsi, Ezéchiel va, dans ce chapitre, examiner l'objection tirée du rapport entre la conduite des pères et les châtiments dont souffrent les enfants pour finir avec une conclusion qui donnera une réponse correcte, nette et finale à ce sujet. Comment procède-t-il ? Nous analyserons ce texte à travers les parallèles qui existent entre les versets pour étayer la position du prophète. Nous nous limiterons au niveau des 20 premiers verset du chapitre sous examen.

<sup>11</sup> A. GELIN, *O.c.*, p. 86.

<sup>12</sup> J. STEINMANN, *Ezéchiel et les débuts de l'exil*, p. 67.

<sup>13</sup> *Ib.*, p. 78.

**Schéma du parallélisme :****Introduction : Présentation du problème et sa solution comme thèse**

**V.v. 1-4 :** *Il y eut une parole du Seigneur pour moi : « Qu'avez-vous à répéter ce dicton, sur la terre d'Israël : Les pères ont mangé du raisin vert et les dents des fils ont été agacées. Par ma vie, oracle du Seigneur Dieu, vous ne répéterez plus ce dicton en Israël ! Oui ! Toutes les vies sont à moi ; la vie du père comme la vie des fils, toutes deux sont à moi ; celui qui pêche, c'est lui qui mourra. »*

**Cas d'un père juste et son sort : il vivra.**

**A. V.v. 5-9 :** *« Soit un homme juste ; il accomplit le droit et la justice ; il ne mange pas sur les montagnes ; il ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël ; il ne déshonore pas la femme de son prochain ; il ne s'approche pas d'une femme en état d'impureté ; il n'exploite personne ; il rend le gage reçu pour dette ; il ne commet pas de rapines ; il donne son pain à l'affamé ; il couvre d'un vêtement celui qui est nu ; il ne prête pas à intérêt ; il ne prélève pas d'usure ; il détourne sa main de l'injustice ; rend un jugement vrai entre les hommes ; il chemine selon mes lois ; il a observé mes coutumes, agissant d'après la vérité : c'est un juste ; certainement, il vivra. Oracle du Seigneur Dieu. »*

**Cas d'un fils injuste issu d'un père juste**

**B. V.v. 10-11 :** *« Mais il a pour fils un brigand qui répand le sang et commet l'une de ces choses, alors que lui n'en avait commis aucune et qui, de plus, mange sur les montagnes, déshonore la femme de son prochain... »*

**Sort du fils injuste mais ayant une ascendance juste : Il mourra.**

**C. V.v. 12-13 :** *« ...il exploite le malheureux et le pauvre ; il commet des rapines ; il ne rend pas un gage ; il lève les yeux vers les idoles ; il commet l'abomination ; il prête à intérêt et pratique l'usure... Lui, vivre ! Il ne vivra pas. Il a commis toutes ces abominations : certainement il mourra ; son sang sera sur lui. »*

**Cas du fils juste avec ascendance injuste**

**B'. V.14 :** *« Mais qu'un homme ait un fils, qui a vu tous les péchés que son père a commis ; il les a vus mais n'agit pas de même... »*

**Sort du fils juste avec ascendance injuste : Il vivra**

**C'. V.v. 15-17 :** *« ...il ne mange pas sur les montagnes ; il ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël ; il ne déshonore pas la femme de son prochain ; il n'exploite personne ; il ne garde pas de gage ; il ne commet pas de rapines ; il donne son pain à l'affamé et il couvre d'un vêtement celui qui est nu ; il détourne sa main de l'injustice ; il ne prélève ni intérêt ni usure ; il accomplit mes coutumes et chemine selon mes lois ; il ne mourra pas à cause de la faute de son père ; certainement, il vivra. »*

**Sort du père injuste ayant un fils juste : Il mourra.**

**A'. V. 18 :** *« Mais son père, parce qu'il a pratiqué l'extorsion, commis de rapines envers son frère, parce qu'il n'a pas fait le bien au milieu de son peuple, voici donc il mourra par sa propre faute. »*

**Conclusion et confirmation de la thèse : La responsabilité personnelle.**

**Conclusion : V.v. 19-20 :** *« Or vous dites : pourquoi ce fils ne supporte-t-il pas la faute de son père ? Mais ce fils a accompli le droit et la justice, il a observé toutes mes lois et les a accomplies : certainement il vivra. Celui qui pêche, c'est lui qui mourra ; le fils ne*

*portera pas la faute du père ni le père la faute du fils ; la justice du juste sera sur lui et la méchanceté du méchant sera sur lui. »*

### **Explication des parallèles**

De manière concrète, Ezéchiel explicite quand est-ce que l'on doit hériter des fautes de ses ascendants ou en être épargné. Et c'est à travers les faits énumérés dans les 20 premiers versets du chapitre que l'on a examiné qu'Ezéchiel met en lumière le vrai principe du gouvernement divin.

L'introduction présente la conception des interlocuteurs d'Ezéchiel. Celui-ci la recadre et donne sa position en insistant sur l'engagement personnel dans l'acte et ses conséquences. Comment le prophète argumente-t-il sa position ? D'où l'analyse de certains parallélismes dans le texte pour montrer qui mourra et qui ne mourra pas. Le verbe mourir, nous le comprenons ici comme « l'ensemble des châtiments terrestres et éternels prononcés par la loi contre ses violateurs. »<sup>14</sup>

De V.v. 5 à 9, Ezéchiel nous présente le cas d'un père juste et droit. Qui est juste et droit selon Ezéchiel ? C'est celui qui fait ce que Dieu déclare dans ses commandements. Quels sont ces commandements de Dieu ? Le V. 6 va énumérer deux formes d'idolâtrie dont l'une est publique et extérieure, caractérisée par le fait de manger dans des banquets qui accompagnent les sacrifices païens sur les hauts lieux (Ex. 32, 6), et l'autre qui est de nature discrète et impliquant le regard d'adoration que l'on peut porter sur les idoles. Nous trouvons également deux entraves à la loi contre l'impureté : l'adultère (Ex. 20, 16 ; Lv. 20, 10) et la violation des règles de l'honnêteté naturelle. (Lv. 18, 19) Ce sont là des offenses que nous pouvons liées à la majesté divine et à la dignité de la personne.

Par ailleurs, le v. 7 invite à la non-oppression de la personne humaine surtout dans le domaine économique (Ex. 22, 26-27 ; Dt. 24, 6.10-13). Le v. 8 rappelle ce qui doit être le fondement ou le devoir de bienfaisance de l'existence du peuple d'Israël. Et le v. 9 vient couronner le tout en faisant voir que lorsqu'on observe tout ce qui vient d'être dit, on obtient par ce fait même l'assurance inébranlable de son salut personnel. L'expression « il vivra », qu'est-ce à dire ? L'on estime que c'est « la somme de toutes les bénédictions terrestres et éternelles promises par la Loi. C'est le salut. »<sup>15</sup> Ceci permet de vivre en communion avec Dieu.

Les V.v. 10 et 11 nous présente le cas où le père juste arrive à avoir une descendance injuste. Le fils fait ce que son père n'a pas fait. Il introduit de ce fait dans un genre de vie entièrement autre que celui de son ascendance. Les V.v. 12 et 13 ne sont que la suite de cette logique en montrant que son péché personnel entraîne sa ruine personnelle sans que n'intervienne la justice paternelle.

Dans le v. 14, l'on nous présente le cas d'un fils qui échappe à la conséquence des fautes de son père en pratiquant ce que Dieu recommande. Et de V.v. 15-18, Ezéchiel montre

<sup>14</sup> BIBLE ANNOTÉE. Ezéchiel et Daniel, p. 69.

<sup>15</sup> *Ib.*, p. 70.

alors de manière précise ce que fait le fils que le père de son vivant n'a pas pu faire. Le fils est sauvé pour sa justice et le père eut à périr à cause de sa perversion.

La conclusion de la casuistique est bien donnée dans les V.v. 19-20. Ezéchiel affirme de nouveau le principe de la responsabilité personnelle tel qu'il doit se vivre dans la conscience de la personne. Il s'agit alors d'une inclusion qui se laisse voir à travers cette reprise de la thèse du départ énoncée dans l'introduction du discours. Dieu, dans son amour infini, se réserve le droit de ne jamais appliquer la menace des péchés des pères aux enfants qui rompent ouvertement avec la manière d'agir de leurs pères. Ezéchiel donne alors la solution finale après avoir énuméré et montré en clair ce que doit faire le juste pour être sauvé et ne pas subir les conséquences des fautes de son père. Au juste on appliquera la justice. Et au méchant, c'est la perdition. Personne n'assumera les fautes des autres.

En d'autres termes, le prophète Ezéchiel affirme nettement la responsabilité individuelle : chacun est responsable de ses propres délits comme de ses mérites. Il n'y a pas d'héritage ni pour le bien ni pour le mal. Ce qui compte c'est ce que l'on fait maintenant. Celui qui se convertit se sauve. Celui qui se pervertit meurt. En effet, la justice consiste d'abord à observer le droit, ensuite à éviter le sang et l'idolâtrie, enfin à pratiquer la charité en n'opprimant personne, en rendant les gages, en donnant son pain à l'affamé et en couvrant d'un habit le nu. Et le prophète insiste sur ce fait que chacun est responsable de sa destinée : « l'ancienne solidarité est morte. Chacun est indépendant aussi bien de ses contemporains que de ses ancêtres. Il se suffit à lui-même. »<sup>16</sup>

Précisons avec un fait pour terminer. L'on peut constater que même Moïse avait ajouté dans le Décalogue dans la finale du verset 5 l'incise : « ...s'ils me haïssent. » L'on comprend qu'il voulait faire comprendre que si les châtements des pères doivent s'accumuler sur la tête des enfants, ce n'est que dans la mesure où ceux-ci persévéreront dans la voie de révolte frayée par les pères. Cela signifie que si les fils persistent dans la mauvaise voie de leurs pères, ils porteront avec leurs propres peines celles des générations précédentes accumulées sur leurs têtes.

### **Ouverture pour une perspective pastorale**

En quoi est-ce que ce texte nous concerne aujourd'hui ? Nous vivons actuellement dans un contexte de prolifération des églises. Et la situation socio-économico-politique de l'heure conditionne les gens à se recroqueviller sous les belles promesses que lancent les personnes présumées « *Hommes de Dieu* ». Nous avons entre autre les assurances liées au travail professionnel, à la vie conjugale future (mariage), au voyage, à la prospérité et richesse sans effort, à la victoire sur les ennemis parfois inconnus, à la puissance sur les forces des sorciers, et surtout à l'élimination de toutes les malédictions familiales. C'est ce dernier fait qui avait le plus suscité notre attention. Toute personne pense aujourd'hui qu'il a au moins une malédiction de la famille à combattre. Quand un aspect de la vie ne marche pas correctement, l'on soupçonne toujours un problème lié à la famille. Nous entendons certaines

---

<sup>16</sup> P. AUVRY, *O.c.*, p. 57.

personnes dire que tel aspect de la vie dans notre famille ne marche pas toujours, et qu'il faut une délivrance. Et il y a des campagnes évangéliques consacrées à la délivrance de l'arbre généalogique de la famille. Comment ne pas être sensible face à ce phénomène ? Faut-il considérer cette conception actuelle comme telle et y rester toujours convaincu ou devons percevoir le cours de l'histoire autrement ?

Comme on peut le constater, le rôle d'Ezéchiel a été « de rompre, au nom de Yahvé, avec la théorie régnante. Dorénavant chacun est puni pour son propre péché, chacun est récompensé pour sa propre justice. »<sup>17</sup> Ceci marque un tournant décisif dans la marche du peuple de Dieu.

Il y a lieu ici de revoir notre vision de la réalité, surtout dans le contexte africain caractérisé par les faits décrits ci-haut. Nous pouvons beau prier matin, midi, soir pour combattre la malédiction familiale. Certes, ce fait peut s'avérer comme une évidence. Mais que devons-nous faire réellement dans la pratique de notre vie quotidienne ? Comment pouvons-nous nous débarrasser de la malédiction généalogique si nous n'arrivons pas à nous détacher de ce que l'on reprochait à nos ascendants ? Comme le souligne le prophète Ezéchiel, c'est possible de rompre avec les liens obscurs de nos familles si nous nous décidons de mener notre vie correctement comme les commandements de Dieu nous l'obligent. Nous ne croyons pas que Dieu pourrait laisser persister une malédiction, aussi familiale que soit-elle, sur une personne qui se convertit et décide de mener sa vie selon les valeurs purement chrétiennes. Dieu ne peut pas être injuste à ce niveau. Au contraire, Dieu condamne la personne qui persévère dans le mal reproché à ses parents.

Sous un autre aspect, il en va de même pour une personne qui se détourne de la bonne voie tracée par ses parents. Ces derniers peuvent, par la grâce de Dieu, avoir mené une vie digne dans la mesure du possible. Mais si les enfants ne suivent pas cette ligne de conduite, ils tomberont dans la perte. C'est pourquoi, il nous arrive parfois de constater l'étonnement envers les enfants qui n'arrivent pas à suivre le bon exemple de leurs parents.

De notre côté, nous estimons que la malédiction en soit n'est pas intrinsèquement familiale. Elle est une option, un choix qui dépend bien de notre agir, mieux de notre conduite humaine. La prière c'est bien, mais c'est mieux si l'on arrive à se poser de vraies questions existentielles liées à notre manière de vivre. Car Dieu juge la personne par rapport à ce qu'il fait, et non par rapport à ce que font nos parents ou nos membres de famille. Ne disons-nous pas que le salut est individuel ? Chacun détermine son salut par rapport à ce qu'il est et ce qu'il fait. D'où la nécessité pour les pasteurs du peuple de Dieu d'actualiser leurs prédications en se focalisant plus sur l'agir de l'humain.

---

<sup>17</sup> A. GELIN, *O.c.*, p. 87.



## CONCLUSION

L'homme n'est vraiment que ce qu'il devient. Il est maître de sa vie et de son destin. Il est le seul à déterminer ce qu'il veut être aujourd'hui et demain. Tout dépend de sa conduite ou son agir de chaque jour. La même logique s'explique également sur le plan chrétien, mieux sur la dimension de la relation avec Dieu. Etre chrétien est un choix, mais vivre pleinement les valeurs chrétiennes implique un aspect de donation de soi, il vient de l'intérieur de l'homme. D'où la notion de la liberté malgré ce que Dieu nous recommande. Dieu nous montre toujours deux voies : la vie et la bénédiction, la mort et la malédiction. C'est à chacun de choisir bien que la proposition divine conseille la première voie.

C'est dans cette perspective que notre travail s'est voulu être une analyse de la responsabilité de l'homme dans les actes de sa vie. Nous nous sommes servi du livre de prophète Ezéchiel qui aborde pertinemment cette question en son dix-huitième chapitre et en donne une solution favorable. C'est pourquoi notre sujet s'est présenté de la manière suivante : « La notion de la responsabilité personnelle. Une analyse d'Ez. 18, 1-20. »

Pour ce faire, le travail a compris trois points non moins importants. Le premier nous a donné une vue d'ensemble sur le prophète et son livre. Le deuxième point nous a livré un bref aperçu sur la notion de la responsabilité collective ou communautaire dans la société d'avant Ezéchiel. Et le dernier point s'est focalisé sur l'analyse des 20 premiers versets du dix-huitième chapitre du livre d'Ezéchiel pour en dénicher la notion de la responsabilité personnelle ou individuelle. Nous avons ainsi fini avec une invitation des enseignements d'Ezéchiel dans la perspective pastorale.

**BIBLIOGRAPHIE**

ASURMENDI, J-M., « Le prophète Ezéchiél », dans *Cahiers Evangile* 38 (novembre 1981), p. 5-45.

AUVRAY, P., *Ezéchiél*, Paris, Cerf, 1947.

BIBLE ANNOTEÉ. Ezéchiél et Daniel. Par une Société de théologiens et de pasteurs, sous la direction de Frédéric GODET, Suisse, Ed. Emmaüs, 1981.

GELIN, A., *Les idées maîtresses de l'Ancien Testament*, Paris, Cerf, 1966.

STEINMANN, J., *Ezéchiél et les débuts de l'exil*, Paris, Cerf, 1953.

TRADUCTION OECUMENIQUE DE LA BIBLE, Paris, Société Biblique Française-Le Cerf, 2004.

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>1. QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LE PROPHETE ET SON LIVRE</b> .....	2
<b>2. BREF APPERCU DE LA THEORIE DE LA RESPONSABILITE COLLECTIVE</b> .....	3
<b>3. LA RESPONSABILITE PERSONNELLE : DEPASSEMENT DE LA LOI MOSAÏQUE DANS Ez. 18, 1-20</b> .....	4
<b>Explication des parallèles</b> .....	6
<b>Ouverture pour une perspective pastorale</b> .....	7
<b>CONCLUSION</b> .....	9
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	10
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	11